



CHARTRE DES ÉCHOGRAPHISTES

Charte pour les échographistes pratiquant des échographies de datation précédant une IVG

La présente charte a pour objet de définir un ensemble de bonnes pratiques pour la réalisation des échographies avant une interruption volontaire de grossesse :

1. Prise de rendez-vous rapide (dans les 48 h) dans la mesure du possible
2. Accueil aimable et respect de la confidentialité
3. Professionnel empathique avec attitude neutre et bienveillante
4. Écran non tourné vers la patiente
5. Ne pas faire écouter les bruits du cœur
6. Les images du dossier ne doivent pas être montrées à la patiente et doivent être transmises si possible dans enveloppe cachetée
7. Exprimer le début de grossesse en précisant la fourchette d'imprécision et en ajoutant +/- 5 jours

Je soussigné.e :

N° RPPS :

s'engage à respecter les termes de la charte.

autorise le RPN à diffuser mes coordonnées sur le site Internet.

A :

Le : / /

Signature :

Tampon :

V2 - juin 2022